

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue  
Principale, le 17 février 2009 à 19h30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,  
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière,  
agit comme secrétaire.

Tel qu'exigé par la loi un avis de convocation fut délivré à chaque élu.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux  
membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2009-02-46**

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard  
Vermette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. SOUMISSION :
  - 3.1) TRACTEUR
  - 3.2) SOUFFLEUR A NEIGE
4. AVIS DE MOTION :
  - 4.1) REGLEMENT NUMERO 83-2009 AMENDANT LE  
REGLEMENT NUMERO 54-2006 PLAN  
D'URBANISME
  - 4.2) REGLEMENT NUMERO 84-2009 AMENDANT LE  
REGLEMENT NUMERO 55-2006 REGLEMENT DE  
ZONAGE

5. ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE AU FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – USINE SARTIGAN INC.
6. DOSSIER : CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND SHENLEY
7. DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. – FERME BILODOIN
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. AUTRES ITEMS :
10. CLÔTURE DE LA SESSION

et d'ajourner la présente séance pour une période de 30 minutes. Il est 19h35.

La séance est ouverte de nouveau. Il est 20h00.

### **3. SOUMISSIONS :**

#### **3.1) TRACTEUR**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

#### **3.2) SOUFFLEUR À NEIGE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

### **4. AVIS DE MOTION :**

#### **4.1) RÈGLEMENT NUMÉRO 83-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 54-2006 PLAN D'URBANISME**

Le conseiller, Monsieur Luc Poulin a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 83-2009 amendant le règlement numéro 54-2006 plan d'urbanisme afin de créer une affectation commerciale à même une affectation résidentielle au sud des rues Jobin et Labrecque et à l'ouest de la rue Beaudoin.

#### **4.2) RÈGLEMENT NUMÉRO 84-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2006 RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseiller, Monsieur Eric Lapointe a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 84-2009 amendant le règlement numéro 55-2006 règlement de zonage afin de créer une zone commerciale CA-13 à même une zone résidentielle R-10 au sud des rues Jobin et Labrecque et à l'ouest de la rue Beaudoin.

**5. ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION  
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES  
– USINE SARTIGAN INC.**

**2009-02-47**

**Considérant** que la compagnie Usine Sartigan Inc. est en attente de la mise en place de ses ouvrages d'assainissement ;

**Considérant** que pendant cette période d'attente, ladite compagnie demande à la municipalité de conclure une entente l'autorisant à déverser ses eaux de procédés dans les ouvrages d'assainissement municipaux ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter de conclure une entente avec la compagnie Usine Sartigan Inc., d'entériner le projet d'entente proposé et d'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire, et Madame Edith Quirion à signer ladite entente.

**6. DOSSIER : CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND  
SHENLEY**

**2009-02-48**

**Considérant** que la municipalité est intervenue dans le dossier judiciaire numéro 350-17-000053-017 impliquant monsieur Hervé Champagne c. monsieur Gaston Gosselin concernant un chemin en litige communément appelé le chemin de détour du rang Grand Shenley ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à la majorité d'accepter que le dossier mentionné en préambule soit réglé hors Cour selon les modalités suivantes :

- La municipalité procède à la fermeture et à l'abolition du chemin en litige, lequel est montré à l'originaire (sans désignation cadastrale);
- La municipalité s'engage à céder le chemin en litige, pour une somme nominale, à monsieur Hervé Champagne. À la condition que l'acte de cession prévoie la création d'une servitude de passage sur ledit chemin ou une partie de celui-ci en faveur de l'immeuble appartenant à monsieur Gaston Gosselin selon les conditions à convenir entre messieurs Champagne et Gosselin.
- La cession du chemin et la servitude devront se faire sans frais pour la municipalité. Il appartient à messieurs Hervé Champagne et Gaston Gosselin de convenir du partage de ces frais (frais de l'acte notarié, frais d'arpentage, frais de publication, etc.).
- Quant aux autres demandes faisant l'objet de la procédure judiciaire, soit les dommages réclamés de part et d'autre par messieurs Hervé Champagne et Gaston Gosselin ainsi que la demande formulée par monsieur Gaston Gosselin pour le passage d'une ligne électrique, la municipalité n'est pas concernée par ces demandes et il appartiendra à messieurs Champagne et Gosselin de convenir d'une entente de règlement sur ces sujets.

- En considération de ce qui précède, le dossier judiciaire numéro 350-17-000053-017 de la Cour supérieure du district de Beauce est considéré comme réglé hors Cour en ce qui concerne la municipalité, chaque partie payant ses frais (honoraires judiciaires et extrajudiciaires).

D'autoriser monsieur Herman Bolduc, Maire et madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. à signer tous les documents requis.

Le conseiller Monsieur Denis Champagne a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations.

## **7. DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q – FERME BILODOIN**

**2009-02-49**

**Considérant** que Monsieur Patrice Bilodeau de la Ferme Bilodoin Inc. désirent acquérir de la Sapinière St-Ho SENC., représentée par Monsieur François Carrier, les lots 38-A-P, 38-B-P et 39-A-P rang 6 Sud, d'une superficie totale de 267 092 mètres carrés ;

**Considérant** que cette acquisition permettrait à la Ferme Bilodoin d'assurer une plus grande autonomie dans la gestion de ses activités (porcherie (pouponnière) et poulailler);

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de la protection du territoire agricole d'acquiescer à la demande d'autorisation - aliénation formulée par Monsieur Patrice Bilodeau de la Ferme Bilodoin.

## **8. AUTRES ITEMS :**

- **DÉNEIGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRISES**

**2009-02-50**

Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2008-10-280 et d'autoriser le déneigement de la rue des Entreprises pour la saison 2008-2009.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

## **10. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2009-02-51**

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 21h10.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

